

# Campagne : mode d'emploi

La loi concernant le sort des déchets nucléaires hautement radioactifs et à vie longue va être votée vraisemblablement au cours du second trimestre 2006. Loi ou passeport "criminel" pour l'enfouissement de ceux-ci ? **Nous ne pouvons pas laisser faire !**  
**Exprimez-vous, interpellez vos députés et sénateurs !**

## COMMENT RÉUSSIR CETTE CAMPAGNE :

**1** → Ces CARTES POSTALES sont à renvoyer en urgence dès réception de ce document et jusqu'au vote final de la loi.

Trois modes d'interpellation de vos députés et sénateurs sont possibles. A vous de choisir ! Signez et faites signer les cartes postales que vous pouvez adresser :

- soit à l'adresse pré-écrite (Assemblée Nationale et Sénat à Paris), en la personnalisant avec le nom de vos parlementaires locaux (*voir listes jointes*)

- soit en la glissant dans une enveloppe adressée directement à la permanence locale de vos parlementaires de votre département

- soit en lançant chez vous une campagne de signatures de cartes, à remettre en délégation aux permanences de vos parlementaires.

**2** → N'oubliez pas de renvoyer la carte d'engagement dûment remplie à l'adresse du Réseau "Sortir du nucléaire".

**3** → Diverses actions sont à prévoir, afin d'amplifier cette campagne. Pour vous tenir informé, consultez les sites :

**[www.sortirdunucleaire.fr](http://www.sortirdunucleaire.fr)** ou **[www.burestop.org](http://www.burestop.org)**

**“ Les déchets les plus faciles à gérer sont ceux que l'on ne produira pas ! ”**



## Déchets nucléaires et loi de 2006

→ → **SURTOUT NE PAS ENFOUIR !** → → → → →

Votre responsabilité  
de parlementaire est engagée.



## Déchets nucléaires et loi de 2006

→ → **SURTOUT NE PAS ENFOUIR !** → → → → →

Votre responsabilité  
de parlementaire est engagée.



# Déchets nucléaires sans solution : une remise en question de la filière EPR !

La filière électro-nucléaire présente à chacune de ses étapes des inconvénients majeurs : risque d'accidents (quels enseignements de Tchernobyl ?), contamination irrémédiable des sites d'exploitation, prolifération, transports à hauts risques... La liste est longue, l'électricité est chère, dans tous les sens du terme.

Les déchets vont continuer à s'accumuler, rendant la situation de plus en plus catastrophique. Leur gestion est une telle impasse que plusieurs pays comme l'Allemagne, la Belgique ou la Suède ont décidé d'arrêter d'en produire en sortant du nucléaire.

## Et si nous parlions démantèlement ?

Le programme nucléaire civil français aurait coûté - pour la seule construction du parc électronucléaire actuel - 150 milliards d'euros.

Pour nombre d'observateurs, le démantèlement de toutes les installations (centrales, installations contaminées telles le site de Marcoule, ou le centre de retraitement de La Hague...) nécessitera beaucoup, beaucoup d'argent... voire plus que les 150 milliards d'euros de construction !

La Cour des Comptes est en-deçà de la réalité en parlant de 20 à 30 milliards d'euros. Le seul démantèlement à ce jour de la toute petite et ancienne centrale de Brennilis (Bretagne) coûte déjà près d'un demi-milliard d'euros. Quid du coût de la gestion des déchets qui en résultent, encore inconnue à ce jour, et ce sur des milliers d'années ?

Au rythme où nous allons, et si de surcroît la France se lance dans un second programme nucléaire, le pays tout entier deviendra une immense poubelle nucléaire !



## Sortir du nucléaire, c'est possible !

Si l'ensemble de la population mondiale souhaitait vivre comme notre pays, il faudrait trois planètes. Le nucléaire, c'est le gaspillage organisé de l'énergie !

**Arrêtons cette fuite en avant, la France doit s'orienter vers un programme énergétique diversifié, respectueux de la vie et des générations futures.**

L'urgence en matière d'énergie ? S'orienter rapidement vers d'autres modes de consommation basés sur la réduction, les économies et l'efficacité énergétique, ainsi qu'un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables.

# C'est bon à savoir !

**“les déchets ne sont pas biodégradables,  
donc on ne doit pas les enfouir ! ”** Sébastien, 12 ans, enquête publique Bure - 1997

## Combien de piscines olympiques ?

Selon AREVA, les déchets hautement radioactifs à vie longue issus du programme électronucléaire tenaient dans une piscine olympique. Il fut ensuite question de 5 piscines olympiques très vite remplacées par "un stade de foot". Aujourd'hui, l'Andra envisage un site d'enfouissement qui représentera au minimum (si tout va bien) 1 500 ha soit 15 000 piscines olympiques!

## Un référendum en suspens :

Actuellement, les Conseils généraux de Haute-Marne et Meuse refusent de répondre aux plus de 50 000 signatures de leurs habitants qui exigent un référendum local sur la question de l'enfouissement à BURE en Meuse/Haute-Marne ! Pourquoi et jusqu'à quand ?

## Sondage :

88 % des gens refusent l'enfouissement près de chez eux. (Sondage Ifop par tél /15-16 sept 2005)

## Ils sont éternels :

Exemple de durée de vie de radio-élément : 1 000 g de plutonium, au bout de 24 000 ans deviendront 500 g de plutonium et 500 g d'autres matières radioactives. La moitié du plutonium aura bien disparu, mais il restera toujours 1000 g de matière radioactive... et hautement toxique.

## Le plus sage :

**Les déchets les plus faciles à gérer sont ceux que l'on ne produit pas !**

Le démantèlement en cours de la centrale de Brennilis coûtera un demi-milliard d'euros  
(Elle a produit 6,235 milliards de kWh)

## Avec autant d'argent, on pourrait financer :

→ L'installation de 480 MW éoliens  
(Production sur 20 ans de 20 à 25 milliards de kWh)

ou → L'achat d'au moins 60 millions d'ampoules basse consommation  
(Économie d'énergie d'au moins 28 milliards de kWh)

# CAMPAGNE NATIONALE

Vos parlementaires vont-ils être  
de ceux qui condamnent la Terre et  
les générations futures à la perpétuité radioactive ?

Seront-ils de ceux qui savaient  
mais ont laissé faire ?

**Loi 2006 sur les  
déchets nucléaires**

**N'empoisonnez pas la Terre !**

Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets nucléaires  
T. 03 25 04 91 41 - [www.burestop.org](http://www.burestop.org)

et Réseau "Sortir du nucléaire" (fédération de 725 associations)  
T. 04 78 28 29 22 - [www.sortirdunucleaire.fr](http://www.sortirdunucleaire.fr)

*En partenariat avec Agir pour l'Environnement, les Amis de la Terre, Confédération Paysanne, Greenpeace France*



Coordination  
nationale  
des collectifs CONTRE  
l'enfouissement des  
déchets radioactifs



Réseau  
Sortir du  
nucléaire



AGIR  
pour  
l'environnement



Les Amis  
de la Terre



Confédération Paysanne

GREENPEACE®

# Les déchets nucléaires = in

L'industrie nucléaire, par la production d'électricité et par ses activités militaires, génère une multitude d'éléments radioactifs. Nulle part au monde, on ne sait rendre un déchet radioactif inoffensif. Prétendre que c'est faisable est une impasse. On est face à une impasse grave. Une loi sur la gestion de ces déchets sera votée dans les semaines à venir. En France, les pouvoirs publics prétendent avoir des solutions (stockage en surface ou souterrain, séparation-transmutation).

## Une menace pour santé et environnement

Classés couramment B et C, ils résultent essentiellement du fonctionnement des centrales et des centres d'activité nucléaires de La Hague (Manche), Marcoule (Gard) et Cadarache (Bouches-du-Rhône). Des milliers de tonnes y attendent un mode de "gestion". Ils représentent 10% du volume global de l'ensemble des déchets produits mais concentrent 90% de la radioactivité. Chaque année, le parc nucléaire français produit, entre autres déchets, 1 150 tonnes de combustibles irradiés ; soit environ 20 grammes\* par habitant et par an, scande l'industrie. Ce qui est passé sous silence ? Ces 20 grammes de déchets contiennent par exemple des milliers de fois la quantité de plutonium susceptible de déclencher un cancer. Et ce plutonium restera nocif pendant plus de 240 000 ans !

*\*Ceci n'est qu'une fraction de tous les déchets nucléaires produits, l'ensemble (un cocktail détonnant de divers produits radioactifs de diverses origines) correspondrait selon l'industrie à 1,2 kg par an et par habitant.*

## Alors, que faire de ces déchets... éternels ?

### Une impasse technologique

#### 1 - Les retraiter ?

CONCEPT OFFICIEL : Séparer certains composants du combustible nucléaire irradié (ou combustible "usé"), afin de récupérer la partie utile de ce combustible usé.

LA RÉALITÉ : Cette technologie ne recycle rien mais crée de nouveaux déchets nucléaires. L'usine de La Hague (Manche) "retraite" à prix d'or les déchets français et étrangers, en contaminant massivement l'environnement avec ses rejets radioactifs incontrôlables.

Le retraitement génère en outre de nombreux transports à hauts risques.

#### 2 - Les entreposer ?

CONCEPT OFFICIEL : Stocker en surface ou sub-surface des déchets dont le conditionnement doit être surveillé pendant des dizaines d'années, dans des galeries creusées à flanc de collines.

LA RÉALITÉ : Cette technique de stockage ne peut être que temporaire (100 à 300 ans ?), impliquant surveillance et maintenance au coût considérable, non chiffrable, et sur-

tout la circulation des eaux dans les massifs entraînerait inévitablement de graves pollutions radioactives des sources alimentant en contrebas les populations et les cultures. Les collines de Marcoule (Gard) sont pressenties, d'autres sites sont visés.

#### 3 - Rêver à la séparation-transmutation ?

CONCEPT OFFICIEL : diminuer la longévité de la radioactivité des déchets, en les brisant par bombardement neutronique.

LA RÉALITÉ : 10 ans d'études du CEA ont conclu que cette technique ne concernerait qu'une partie minime des déchets. Expérimentée dans le dangereux réacteur Phénix à Marcoule, l'application industrielle nécessiterait la construction de nouveaux réacteurs (produisant eux-mêmes des déchets). Pour une partie de la communauté scientifique, elle s'apparente à un rêve d'alchimiste au coût exorbitant.

#### 4 - Les enfouir ?

CONCEPT OFFICIEL : Conditionner, limiter et retarder le retour de la radioactivité (contenue dans les colis de déchets) à la surface de la terre.

LA RÉALITÉ : les ENFOUIR à 500 m sous terre en espérant seulement que cela fuira le plus tard possible...

Le site argileux de Bure (Meuse/Haute-Marne) est en chantier. L'Andra annonce des conclusions positives hâtives et contestées, son programme ne prévoyant pas de contre-expertise indépendante. Selon elle, le principe de faisabilité serait acquis ? FAUX ! Des experts indépendants ont mis en évidence l'existence de réseaux de failles, le risque de sismicité, la présence d'aquifères (eau) vecteurs de la dissémination de la radioactivité. Lorsque les emballages laisseront la radioactivité s'échapper, les nappes phréatiques seront contaminées, menaçant tout le Bassin Parisien.

A SAVOIR : La "réversibilité" est un leurre visant à tranquilliser les consciences. La communauté scientifique est unanime. Pour être "étanche" un temps, un tel site doit être bouclé, définitivement. La réversibilité promise par les pouvoirs publics ne pourrait donc être effective que pendant la phase de remplissage du site.

**Aucune option à ce jour ne peut être qualifiée de solution. Les déchets nucléaires sont depuis 40 ans un véritable casse-tête pour notre société.**

**Début 2006 : rien n'est résolu !**

# mpasse sur toute la ligne

ments radioactifs toxiques ! Ces déchets sont et seront dangereux pour des milliers, voire millions d'années. posture. Chaque jour qui passe augmente la quantité de ces produits dont on ne sait que faire. Notre société e qui concerne **les plus dangereux, les déchets moyennement et hautement radioactifs à vie longue,** on) tout en privilégiant l'option inacceptable de les enfouir ! Ou... comment les escamoter ?

## Une impasse éthique

Notre responsabilité envers les générations qui nous succéderont est immense ! Nous leur léguons une menace silencieuse à retardement. Tout mode de stockage de ces déchets implique des risques évidents de contamination radioactive des nappes phréatiques, des sources, des sols, menaçant la vie en surface et condamnant définitivement de larges territoires.

Surveiller et assurer la mémoire des sites de stockage pendant des millénaires imposera un niveau de compétences technologiques constant et une stabilité sociale que nul ne peut garantir.

## Une impasse sociétale

La filière nucléaire (civile et militaire) a toujours masqué les dangers qui lui sont liés, malgré la connaissance précise qu'elle en a. Cette filière a pratiqué la désinformation des populations et l'éviction de celles-ci dans ses prises de décisions. Un Etat dans l'Etat ? L'opacité est la règle.

Question déchets, "l'acceptation sociale" est actuellement recherchée -coûte que coûte- alors que les problèmes techniques et scientifiques sont loin d'être résolus.

Le manque évident -gravissime- d'options responsables en matière de gestion est masqué depuis toujours par une communication abusive, le refus de toute contre-expertise, les pratiques d'"accompagnement" financier, l'absence de démocratie.

Le court débat public (contesté par de nombreuses associations) sur les déchets nucléaires, lancé fin 2005, a lui-même conclu aux carences démocratiques sur la question du nucléaire et de ses déchets ainsi qu'à la nécessité de consulter la population, notamment celle directement touchée par les projets de stockage.

L'enfouissement est une des pires options en terme de conséquences pour les générations futures.

25 sites dans plusieurs régions en France ont été concernés par un tel projet, soulevant un véritable rejet, reflet d'une inquiétude justifiée et exprimée de manière constante. La prise en compte de celle-ci devient incontournable !

**Une conclusion s'impose, aujourd'hui :**

**40 ans d'accumulation de déchets hautement radioactifs, de nombreuses tentatives pour les enfouir, et toujours aussi peu d'options de gestion sensées à l'horizon, cela suffit !**

**Beaucoup de gens disent :**

***"Oui, mais il faudra bien en faire quelque chose de ces déchets !"***

**Et si on posait le problème autrement ?**

**1 → TIRER LE VRAI BILAN** du problème déchets  
*"Et si l'on reconnaissait l'impasse totale qu'ils constituent, aujourd'hui et pour l'avenir ?"*

**2 → PRENDRE LE PROBLÈME À SA SOURCE**  
*"Toute gestion des déchets pose la question de la réduction à la source."*

**Il faut arrêter d'en produire, donc stopper le retraitement et opter pour la sortie du nucléaire.**

**3 → SE DONNER LE TEMPS** et les moyens ensuite de choisir collectivement l'option pour en assurer la gestion la moins "mauvaise".

**L'abandon de l'enfouissement et le maintien des déchets sur leurs sites de production sont indiscutables. Limiter leur transport est fondamental. Des orientations honnêtes et démocratiquement débattues sur le sort des déchets nucléaires existants ne seront possibles qu'une fois l'arrêt de la filière**

# La future loi sur les déchets, une très mauvaise façon de régler le problème...

Légiférer ? Une nouvelle loi va être votée mi-2006, concernant le sort des déchets nucléaires, suite aux 15 ans de la loi Bataille de 1991.

## ... parce que :

Les parlementaires vont étayer leur réflexion à partir des rapports tronqués, aux conclusions partiales. Pour les DMHAVL, les rapports produits notamment par les organismes tels l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection), la CNE (Commission Nationale d'Evaluation), l'OPECS (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) sont alimentés par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, chargée depuis 1991 des études sur le sujet). Tous concluent unanimement sur *"le principe de faisabilité du stockage souterrain à Bure", "l'absence d'éléments rédhibitoires sur ce site..."*, passant sous silence les graves lacunes qu'ils mettent par ailleurs en évidence dans le programme développé par l'ANDRA. Ainsi le rapport de l'IRSN prône l'enfouissement alors que son contenu énonce un ensemble impressionnant d'inconnues majeures sur le travail de l'ANDRA en matière de failles, sismicité, réversibilité, sûreté, etc.

Un des principaux membre de la CNE (Ghislain de Marsily, hydrogéologue) estime qu'il est bien trop tôt pour tirer quelque conclusion que se soit !

**ASSURER ou RASSURER ? Aucune contre-expertise indépendante (sans lien avec l'Etat et la filière industrielle) n'est prévue !** Tout est basé sur les auditions des seuls industriels et agences de recherches nucléaires sans avoir entendu experts indépendants et associations, comme cela se passe dans d'autres pays !

## Le futur projet de loi ?

L'enfouissement reste la voie privilégiée, l'entreposage de surface étant présenté comme voie temporaire pour les déchets en attente d'enfouissement.


Sous couvert de poursuite de recherches dans le "laboratoire" de BURE, la loi lancerait en parallèle la prospection industrielle d'un centre d'enfouissement à proximité, dans une zone de 200 km<sup>2</sup>, située au Nord de Bure. L'échéance ? Construire un centre d'enfouissement dès 2015, rapidement opérationnel !

Et la démocratie ? Cette loi évacuera soigneusement toute consultation directe des populations.

**La finalité ? Persuader les Français et la communauté internationale que le problème des déchets nucléaires est résolu ou en voie de l'être, que la poursuite du nucléaire avec la construction de nouveaux réacteurs EPR ne pose plus problème...**

**Le gouvernement et les grands acteurs industriels ont l'absolue nécessité d'affirmer que les déchets nucléaires sont gérables.** Cette donne détermine totalement et malheureusement le contenu de la future loi. Celle-ci sera au service des projets à venir de la filière électronucléaire, au détriment d'une planète non contaminée et de toute perspective soutenable pour l'avenir de l'humanité.

**Refusons une loi qui condamne la Terre et les générations futures !**

**Déchets nucléaires : surtout ne pas enfouir !**   
**Il est urgent de se faire entendre auprès de vos parlementaires !**



Madame, Monsieur le Député

Une nouvelle loi sur la problématique des déchets nucléaires va être présentée au Parlement début 2006. Elle fera suite à la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille), après le rejet ferme et sans équivoque de la population et des élus à des projets d'enfouissement, de 1978 à nos jours. Aucune des 3 voies de recherches liées à cette loi ne saurait constituer à mes yeux une solution digne de ce nom, pour les pires déchets produits depuis 40 ans :

- Tout projet de stockage en couche géologique profonde à BURE ou AILLEURS reste inacceptable. Qui peut prétendre garantir le confinement étanche de la radioactivité pendant plusieurs milliers d'années ? Cette voie est un aveu d'impuissance technologique, une démission morale, et un fardeau légué aux générations futures.
- L'entreposage, hors lieux de production, multipliera le nombre des sites déjà irrémédiablement pollués et la fréquence de transports à hauts risques.
- Quant à la séparation/transmutation, visant à laisser croire que l'homme neutralisera un jour l'ensemble des déchets, il s'agit d'une utopie.

**C'est pourquoi je vous demande de refuser de voter une loi :**

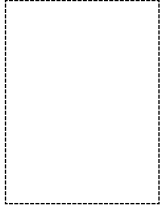
- Visant à valider l'enfouissement ou son principe de faisabilité - en couche géologique profonde (solution "irréversible par nature"), à BURE ou AILLEURS. Des recherches complémentaires ne se justifient donc pas.
- Visant à créer un ou des sites d'entreposage en surface (ou sub-surface), hors des lieux de production des déchets.
- Visant à crédibiliser l'option séparation-transmutation.

DIRE oui à un tel projet, ce serait associer votre nom à ceux qui condamnent la Terre et les générations futures à la perpétuité radioactive. Serez-vous de ceux qui savaient mais ont laissé faire ? Toute décision définitive concernant les déchets nucléaires ne peut se faire sans poser la question, essentielle, de leur production et des perspectives énergétiques du pays.

Nom.....Prénom.....

Adresse du signataire.....

Signature :



M. Mme.....

Assemblée nationale  
Casier de la Poste, Palais Bourbon  
75355 Paris 07 SP

Madame, Monsieur le Sénateur

Une nouvelle loi sur la problématique des déchets nucléaires va être présentée au Parlement début 2006. Elle fera suite à la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille), après le rejet ferme et sans équivoque de la population et des élus à des projets d'enfouissement, de 1978 à nos jours. Aucune des 3 voies de recherches liées à cette loi ne saurait constituer à mes yeux une solution digne de ce nom, pour les pires déchets produits depuis 40 ans :

- Tout projet de stockage en couche géologique profonde à BURE ou AILLEURS reste inacceptable. Qui peut prétendre garantir le confinement étanche de la radioactivité pendant plusieurs milliers d'années ? Cette voie est un aveu d'impuissance technologique, une démission morale, et un fardeau légué aux générations futures.
- L'entreposage, hors lieux de production, multipliera le nombre des sites déjà irrémédiablement pollués et la fréquence de transports à hauts risques.
- Quant à la séparation/transmutation, visant à laisser croire que l'homme neutralisera un jour l'ensemble des déchets, il s'agit d'une utopie.

**C'est pourquoi je vous demande de refuser de voter une loi :**

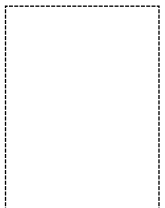
- Visant à valider l'enfouissement ou son principe de faisabilité - en couche géologique profonde (solution "irréversible par nature"), à BURE ou AILLEURS. Des recherches complémentaires ne se justifient donc pas.
- Visant à créer un ou des sites d'entreposage en surface (ou sub-surface), hors des lieux de production des déchets.
- Visant à crédibiliser l'option séparation-transmutation.

DIRE oui à un tel projet, ce serait associer votre nom à ceux qui condamnent la Terre et les générations futures à la perpétuité radioactive. Serez-vous de ceux qui savaient mais ont laissé faire ? Toute décision définitive concernant les déchets nucléaires ne peut se faire sans poser la question, essentielle, de leur production et des perspectives énergétiques du pays.

Nom.....Prénom.....

Adresse du signataire.....

Signature :



M. Mme.....

Sénat  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06

# Carte d'engagement

A renvoyer au Réseau "Sortir du nucléaire" - 9, rue Dumenge - 69317 Lyon Cedex 04  
(Cette carte est indispensable pour nous permettre d'assurer un suivi précis de cette campagne)

Je, soussigné(e) .....  
décide de prendre part à la campagne "Déchets nucléaires, n'empoisonnez pas la terre !"  
Date et signature :

- Je souhaite recevoir des exemplaires des dépliants et cartes de cette campagne.

Prix port compris des dépliants de campagne : Par 10 ex. : 3 euros - Par 50 ex. : 10 euros - Par 100 ex. : 15 euros  
.....exemplaires x .....euros = .....euros

- Je fais un don de :  30 euros  50 euros  100 euros

Mon don est déductible à 66 % de mes impôts. Ex. : un don de 100 euros ne me coûtera que 34 euros après déductions fiscales. Vous recevrez directement un reçu fiscal en février 2007.

- Pour en savoir plus, je commande :

- **Déchets nucléaires : le casse-tête.** Un journal grand public de 12 pages à tirage unique pour un tour d'horizon complet de la problématique des déchets. Facile à lire et idéal pour convaincre ses connaissances.  
L'unité : 1 euro. Les 10 exemplaires : 2 euros. Les 50 ex. : 8 euros. Quantité : ..... Prix : .....

- **Petit mémento des déchets nucléaires.** Vingt fiches de synthèse essentielles rédigées par les experts de Global Chance. Un ouvrage de référence. Brochure de 48 pages : 10 euros. Quantité : ..... Prix : .....

- **CD "Stop Bure"**. Plus de deux heures de musique et chansons en soutien à la lutte contre l'enfouissement des déchets nucléaires. Les 2 CD : 12 euros. Quantité : ..... Prix : .....

Frais d'envoi : ajouter 3 euros pour un article et 4,5 euros pour plusieurs articles : .....euros

TOTAL COMMANDE = .....euros

En tout je fais un chèque de .....euros à l'ordre de "Sortir du nucléaire"

- Je souhaite participer à l'emploi du permanent de la Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs / Collectifs Bure Stop, afin de renforcer cette lutte.

Je souhaite recevoir le formulaire d'autorisation de prélèvement mensuel de 8 euros, 10 euros ou plus au profit de la Coordination nationale des collectifs. Tous renseignements au 03 25 04 91 41.

Ma participation est déductible à 66 % de mes impôts.

participant

Nom

Prénom

Adresse